Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260120-2026_01-DE

COMMUNE DE LOCMALO

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Délibération n°2026-01 du 20.01.2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt janvier à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

Date de convocation : 13 janvier 2026

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Madame Christine DROUAL, Monsieur Joël GAUTIER, Monsieur Jérôme LE TADIC, Madame Delphine POTHIER, Madame Chrystel LOMBARD, Monsieur Cédric BOISBOUVIER, Monsieur Aurélien AUDIC et Madame Carine LE CUNFF.

Absences excusées : Madame Lucette LE ROCH (pouvoir donné à Jean-Charles LOHÉ), Madame Christine ROBERT (pouvoir donné à Christine DROUAL), Madame Sandrine VAUGEOIS (pouvoir donné à Joël GAUTIER), Monsieur Dominique LE MANACH et Madame Sandra LE DOUJET.

Nombre de membres en exercice : 14
Présents : 8
Votants : 11

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé LOMBARD Chrystel secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2025 ;

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260120-2026_01-DE

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

****

À Locmalo, le 20 janvier 2026

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire**

LOMBARD Chrystel **Jean Charles LOHÉ**

Affiché en Mairie le 22 janvier 2026
Transmis en Préfecture le 22 janvier 2026